

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 074-217400787-20260326-DEL\_2026\_15-DE

S'LO

Délibération N°2026-15

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6  Présents : 11 Pouvoir(s) : -	le vingt-six mars deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de ORSET Paul, maire.	
	Date de convocation : 20 mars 2026	Date d'affichage : 21 mars 2026
	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc - MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo	
	Secrétaire de séance : CICLET Laury	

Comités consultatifs  
Création

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. (art. L2143-2 du CGCT)

Monsieur le Maire propose de créer un comité consultatif chargé de consolider les liens entre les habitants de Clermont, étudier la mise en place d'actions à destination des anciens et favoriser les projets intergénérationnels.

Il propose de fixer sa composition et de désigner ses membres, après avoir informé le plus largement possible (lettre d'information - site internet - panneau pocket) les habitants de la commune de la création de ce comité et de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire connaître.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de la création, pour la durée du mandat, du comité consultatif "VIVRE ENSEMBLE"

**DECIDE** de fixer sa composition et de désigner ses membres ultérieurement.

Le secrétaire de séance,  
CICLET Laury



Le Maire,  
ORSET Paul

